

dit Louvet. Malheureusement les preuves de l'histoire de Louvet ont été perdues à notre grand préjudice.

Sous Humbert le Jeune, entre plusieurs actes du même genre, je citerai celui de la dame d'Ailly. Cette dame cède au sire de Beaujeu en *alleu* le château d'Ailly, situé dans la paroisse de Parigny, près de Roanne. Elle le cède avec le consentement de ses héritiers, qui le reprennent immédiatement en fief d'Humbert de Beaujeu à qui ils en font hommage (1).

Ces trois exemples, pris à trois époques éloignées, dans le cours du douzième siècle et sous trois seigneurs différents, prouvent à la fois l'ascendant croissant de la maison de Beaujeu et l'irrésistible courant qui précipitait dans le système féodal les propriétaires restés jusque-là indépendants. Néanmoins les alleux ne disparurent pas tous. Il en est qui traversèrent la féodalité. Louvet cite un dénombrement rendu en 1540, à Saint-Jean de Turigneu, en Dombes, lors duquel le propriétaire, Gabriel Bozan, prétendait posséder en *franc alleu*, le bois appelé bois Dumont.

§ II.

SIRES DE BEAUJEU AU DOUZIÈME SIÈCLE.

Guichard, époux de Luciane de Rochefort, 1100-1137. — Humbert-le-Vieux, fondateur de l'abbaye de Belleville, 1137-1192. — Humbert-le-Jeune, fondateur de Villefranche, parallèlement avec son père pendant plusieurs années, 1179-1189.

Une observation préliminaire est nécessaire.

Il ne faut pas accorder aux dates une inflexibilité rigoureuse. On s'accorde généralement à placer l'avènement de Guichard à l'an 1100. Cependant on cite un acte d'Humbert,

(1) Louvet, *Histoire man.*, quatrième partie, chap VII.